



La ruineuse bureaucratie

ENTREPRISES SUISSES. *La plus vaste étude depuis une décennie constate des coûts administratifs beaucoup plus élevés que prévu.*

PIERRE BESSARD

La charge administrative annuelle en Suisse pourrait atteindre jusqu'à 50 milliards de francs par an, selon l'Union suisse des arts et métiers (Usam), dont une nouvelle étude idoine sera présentée à son congrès aujourd'hui à Lugano. C'est environ quatre fois plus que l'estimation de 2003 du Seco, qui faisait état de sept milliards de francs. L'enquête réalisée pour le compte de l'Usam par la firme allemande du réseau KPMG, avec le concours du professeur Christoph Müller, directeur du Centre pour l'excellence entrepreneuriale de l'Université de St-Gall, se fonde sur un modèle de calcul des coûts qui prend en considération toutes les implications de la réglementation: les différentes obligations de paiement, d'information, de mise en œuvre, les coûts de personnel, de matériel, ou encore les coûts d'opportunité provenant de l'utilisation moins productive du capital et des délais d'attente. L'étude déduit par contre les coûts des réglementations «judicieuses», c'est-à-dire des dépenses que les entreprises entreprendraient même en l'absence de directives étatiques.

Bien que l'enquête de KPMG ne se penche que sur quelques domaines en particulier, l'Usam estime qu'en élargissant le champ d'analyse aux quelque 4000 lois et ordonnances au niveau fédéral et aux dispositions cantonales et communales, l'ensemble de la réglementation coûte près de 10% du PIB. L'organisation faïtière (dont le conseiller national UDC zurichois Bruno Zuppiger reprend la présidence aujourd'hui) entend tirer les conclusions qui s'imposent. «Les sept milliards de francs avancés par le Conseil fédéral ne correspondent pas à la réalité», observe Marco Taddei, vice-directeur. Une intervention parlementaire demandera au gouvernement de réévaluer la question.

La Chambre de l'Usam doit par ailleurs adopter aujourd'hui une résolution contenant une série de mesures, sur la base des résultats de l'étude, dans le but de minimiser la charge administrative infligée aux entreprises. Cela passera notamment par une réduction des coûts mesurables de la réglementation. KPMG, en s'inspirant des expériences internationales, recommande ici un objectif de baisse de l'ordre de 25%. Autre revendication: les tests de conformité PME devraient être réalisés de façon plus systématique à l'avenir.

Les domaines sur lesquels se penche en détails l'enquête de KPMG donnent un reflet des défis bureaucratiques actuels. Ainsi, dans le domaine de la sécurité travail, l'étude chiffre à 450 millions de francs la charge supplémentaire inutile générée par la réglementation, au-delà des coûts non contestés, à l'image de vêtements de protection adéquats, qui vont en général de soi dans les entreprises. Il n'en va pas de même des contrôles qui y sont liés, en revanche. L'insécurité du droit due aux réglementations nouvelles et changeantes représente une charge supplémentaire dont les coûts sont difficilement quantifiables.

Les assurances sociales (sans compter les contributions) impliquent également une charge administrative élevée, de l'ordre de deux milliards de francs: en moyenne, chaque entreprise dépense 6000 francs pour y faire face. KPMG estime la taille critique d'une entreprise à 50 collaborateurs pour disposer d'un responsable du personnel préposé à ce domaine. Pour les petites entreprises, les coûts de solutions externes peuvent néanmoins s'avérer élevés.

Enfin, l'hygiène des denrées alimentaires, le troisième domaine analysé, recèle tout autant de directives et contrôles souvent jugés excessifs, dans le sens où les coûts ne se justifient pas par l'utilité des réglementations. D'autres coûts, comme ceux de la formation ad hoc du personnel, sont considérés nécessaires. ■